

*Communauté d'Agglomération  
PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION*

**Année 2024**  
**Séance du 21 février 2024**

**N° 08**

**Objet : Demande d'aides  
financières auprès du  
Département des Alpes-de-  
Haute-Provence - Réalisation des  
schémas directeurs  
assainissement sur les communes  
de Le Brusquet et Seyne**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt et un du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le treize du mois de février 2024, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les- Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Est nommée secrétaire de séance : Sandrine COSSERAT**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex (jusqu'au rapport n° 9), BOURJAC Bruno, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°02), COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max (jusqu'au rapport n° 27), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, JOUVES Marc, KUHN Francis, MOLINARI Frédéric, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel (jusqu'au rapport n° 24), OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel  
SAVORNIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

**Etaient représentés :**

BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
COCHET Brigitte a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole  
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia  
ISOARD Christian a donné pouvoir à CAZERES Benoit  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à KUHN Francis

**Etaient excusés :**

AUZET Guy - BALIQUE François - BASSET Françoise - DE SOUZA Benoit - FIGUIERE Marie José - FLORES Sylvain - LAQUET Laura - PELESTOR Michel - RICHAUD Véronique - RISSO Gilbert - UGHETTO Wendy - URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

**Monsieur BAILLE Denis, rapporteur, expose ce qui suit :**

La régie assainissement de Provence Alpes Agglomération envisage d'établir les schémas directeurs d'assainissement eaux usées notamment sur les communes de Le Brusquet et Seyne.

Ces études étaient inscrites au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST) 2021-2023 avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence, sur une même ligne d'opération avec une dépense subventionnable de 70 000 € HT pour les deux schémas.

Le conseil d'agglomération a délibéré le 19 octobre 2023 sur la base des plans de financements ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Le Brusquet	59 000 €	Subvention AERMC	59 000 €	50,00%	29 500 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST*	23 333 €	20,00%	4 667 €	7,91%
		Auto-financement			24 833 €	42,09%
<b>TOTAL</b>	<b>59 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>59 000 €</b>	100,00%

  

Dépenses	Montant HT	Recettes	Total			
			Coût plafond	Taux	Montant	Taux global
Schéma directeur EU Seyne	94 000 €	Subvention AERMC	94 000 €	50,00%	47 000 €	50,00%
		Subvention CD04 - CDST*	46 667 €	20,00%	9 333 €	9,93%
		Auto-financement			37 667 €	40,07%
<b>TOTAL</b>	<b>94 000 €</b>	<b>TOTAL</b>			<b>94 000 €</b>	100,00%

\* la dépense subventionnable globale pour le Brusquet - Seyne s'élève à 70 000 €.

L'estimation des deux schémas s'élève à 153 000 € HT, et la dépense subventionnable inscrite au CDST était de 70 000 € HT.

Il a été convenu, avec le service « Eau-Energie » du Département, de dédoubler l'opération et de déposer deux demandes d'aides financières :

- l'une pour la commune du Brusquet au titre du contrat 2021-2023
- l'autre pour la commune de Seyne hors contrat, sur la nouvelle politique de l'eau et de l'assainissement qui sera adoptée en 2024.

Le service eau-assainissement de PAA propose de nouveaux plans de financement afin d'optimiser les financements :

Dépenses	Montant HT
Schéma directeur EU	
Le Brusquet	59 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 000 €</b>

Recettes	Taux	Montant
Subvention AERMC	50,00%	29 500 €
Subvention CD04 - CDST	20,00%	11 800 €
Auto-financement		17 700 €
<b>TOTAL</b>		<b>59 000 €</b>

Dépenses	Montant HT
Schéma directeur EU	
Seyne	94 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>94 000 €</b>

Recettes	Taux	Montant
Subvention AERMC	50,00%	47 000 €
Subvention CD04	20,00%	18 800 €
Auto-financement		28 200 €
<b>TOTAL</b>		<b>94 000 €</b>

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés sur ce rapport lors de sa séance du 11 janvier 2024.

Il est proposé :

- D'attester de la libre disposition des terrains ;
- D'annuler les plans de financement adoptés le 19 octobre 2023 dans la délibération n°24 ;
- D'approuver les nouveaux plans de financement ;
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions auprès des financeurs, et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Sandrine COSSERAT

PUBLIE LE : 05 MARS 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalelite.com

99\_DE-004-200067437-20240221-08\_21022024

REÇU EN PREFECTURE

le 04/03/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20240221-08\_21022024